



# PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des  
Affaires  
Culturelles**

## VACANCES CULTURELLES EN MARTINIQUE

### 4<sup>e</sup> Édition

Les Vacances culturelles en Martinique, déclinaison du programme national « Eté culturel », est reconduit pour une 4<sup>e</sup> édition.

Les trois premières Vacances culturelles ont permis de soutenir des projets de qualité couvrant tous les champs disciplinaires et sur l'ensemble du territoire martiniquais.

Les propositions artistiques et culturelles se sont enrichies pour bénéficier à toujours plus de jeunes. Ainsi, les vacances culturelles en médiathèques et au cinéma sont venues compléter le panel de projets portés par les accueils collectifs de mineurs (centres aérés, colonies de vacances) et les écoles ouvertes.

Depuis 2022, des projets Vacances culturelles peuvent être proposés aux publics des établissements de soin, médico-sociaux ou sous main de justice.

### Les publics bénéficiaires

Les Vacances culturelles en Martinique 2023 s'inscrivent dans les objectifs fixés au niveau national.

L'ambition est de favoriser la participation à la vie culturelle, avec des propositions gratuites accessibles à toutes et tous et notamment :

- les jeunes accueillis dans les centres aérés, colonies de vacances, écoles ouvertes ou les structures d'accueil de la petite enfance

- les personnes âgées résidant en EHPAD, les personnes hospitalisées, les jeunes sous main de justice ou les personnes détenues au centre pénitentiaire de Ducos
- les habitants des territoires prioritaires (zones rurales et territoires politique de la ville en articulation avec le dispositif Quartiers d'été).

### Les axes thématiques 2023

Ce rendez-vous artistique et culturel articulera création et transmission sous forme de spectacles, ateliers, résidences, manifestations artistiques et culturelles ... Résolument solidaires, les vacances culturelles traduisent une volonté de promouvoir la culture partout sur le territoire et en particulier vers ceux éloignés de l'offre culturelle.

#### Création et Patrimoines

Tous les champs de la **création artistique** pourront être explorés (musique, danse, théâtre, arts du cirque et de la rue, marionnettes, arts visuels, cinéma, audio-visuel, écriture...). Les vacances sont également un temps privilégié pour découvrir ou redécouvrir les richesses du **patrimoine martiniquais** en particulier le patrimoine culturel immatériel.

#### Sport et Culture

Dans la perspective des **Jeux Olympiques Paris 2024**, les Vacances culturelles s'ouvrent aux projets à dimension croisée Culture et Sport. **Les arts du cirque** pourront être valorisés dans ce cadre. L'évènement de **la coupe du monde de rugby** en 2023 peut également être une thématique privilégiée de projets artistiques et culturels des Vacances culturelles.

#### Culture de proximité

Les projets hors les murs, investissant des espaces au plus proche des habitants, que ce soit une rue ou un jardin, seront l'occasion d'interactions uniques entre les artistes et leur public.

## Conditions d'éligibilité

Levier de soutien économique aux artistes, les projets Vacances culturelles feront appel à des **artistes et acteurs culturels professionnels**.

Dans ce sens, l'accompagnement financier de la DAC sera fléché en priorité sur la rémunération artistique.

L'achat de petit matériel nécessaire pour le travail de création pourra éventuellement être pris en charge.

La DAC ne finance pas les dépenses d'équipement ou de transport.

## Calendrier

Les projets se dérouleront pendant les grandes vacances 2023.

## Modalités de dépôts des dossiers pour la Martinique

Les projets seront déposés **exclusivement** en ligne via la plateforme d'appels à projets du Ministère de la culture entre **le 15 février et le 31 mars 2023 inclus** :

<https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Ete-culturel>

**Rubrique Martinique**

**Les projets à destination des accueils collectifs de mineurs** pourront être déposés sur démarches simplifiées exclusivement :

**- jusqu'au 15 juin 2023 inclus pour les ACM de juillet**

**- jusqu'au 10 juillet 2023 inclus pour les ACM d'août**

### Contact

Séverine HUBY

Direction des affaires culturelles de la Martinique

Conseillère action culturelle, éducation artistique et culturelle

[severine.huby@culture.gouv.fr](mailto:severine.huby@culture.gouv.fr)

Tél - 05 96 60 87 60 GSM - 06 96 25 71 43